

NOTE D'INFORMATION¹
Bruxelles, le 14 novembre 2019

CONSEIL "AFFAIRES ÉCONOMIQUES et FINANCIÈRES" QUESTIONS BUDGÉTAIRES

Vendredi 15 novembre à Bruxelles

Le Conseil préparera les négociations avec le Parlement européen sur le **budget général de l'UE pour 2020**. Ces négociations se tiendront lors d'une réunion du comité de conciliation qui aura lieu le même jour.

Le 23 octobre, le Conseil a annoncé qu'il n'était pas en mesure d'accepter l'ensemble des amendements proposés par le Parlement pour le budget 2020. En conséquence, une période de conciliation de trois semaines s'est ouverte le 29 octobre, dans le but de rapprocher les positions des deux institutions et d'établir un texte commun.

La session du Conseil reprendra à l'issue de la réunion du comité de conciliation. Si un accord intervient, le Conseil l'approuvera; en cas de blocage, il décidera des prochaines étapes à suivre.

Chronologie des événements:

- 10 h 00 *session du Conseil (session publique)*
- vers 11 h 30 *réunion du comité de conciliation*
- vers 13 heures *déjeuner de travail entre la présidence, le Parlement et la Commission*
- après le déjeuner de travail *reprise de la réunion du comité de conciliation*
- après la réunion du comité de conciliation *reprise de la session du Conseil (session publique)*
- à l'issue de la session du Conseil **conférence de presse**

Le Conseil devrait tenir des sessions de coordination en marge de la réunion du comité de conciliation. Il se peut que la réunion se termine tard dans la soirée.

[Conférences de presse et événements publics par transmission vidéo](#)

[Transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG 4\), et galerie de photos](#)

1 La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Budget général de l'UE pour l'exercice 2020

Le Conseil préparera les négociations avec le Parlement européen sur le budget général de l'UE pour 2020. Ces négociations se tiendront lors d'une réunion du comité de conciliation qui aura lieu le même jour.

Les principales questions qui se poseront cette année devraient concerner:

- le financement des différents programmes relevant de la sous-rubrique budgétaire 1a ("compétitivité pour la croissance et l'emploi"), y compris le recours à l'article 15, paragraphe 3, du règlement financier²;
- le niveau des dépenses en faveur de l'action pour le climat dans différents domaines et programmes ("intégration des questions climatiques");
- le financement de l'initiative pour l'emploi des jeunes au titre de la rubrique 1b ("cohésion économique, sociale et territoriale");
- le financement des différents instruments relevant des rubriques 3 ("Sécurité et citoyenneté") et 4 ("L'Europe dans le monde"); et
- le niveau global des crédits et des marges.

Dans son projet de budget initial pour 2020, la Commission a proposé de fixer le montant total des engagements à 168,3 milliards d'euros et celui des paiements à 153,6 milliards d'euros.

Dans la position qu'il a adoptée le 3 septembre, le Conseil fixe le montant total des engagements à 166,8 milliards d'euros et celui des paiements à 153,1 milliards d'euros.

Dans les amendements qu'il a votés le 23 octobre, le Parlement demande de relever le montant total des engagements à 171,0 milliards d'euros et celui des paiements à 159,1 milliards d'euros. Les chiffres présentés dans la position du Conseil dépassent les plafonds fixés dans le cadre financier pluriannuel de l'UE pour la période 2014-2020.

Les engagements sont des promesses juridiquement contraignantes de dépenses dans des activités qui sont mises en œuvre sur plusieurs années. Les paiements visent les dépenses résultant d'engagements contractés pendant l'exercice en cours ou les exercices précédents.

La session du Conseil reprendra à l'issue de la réunion du comité de conciliation. Si un accord intervient, le Conseil l'approuvera; en cas de blocage, il décidera des prochaines étapes à suivre.

Procédure de conciliation

Le 23 octobre 2019, le Conseil a informé le Parlement qu'il n'était pas en mesure d'accepter l'ensemble des amendements proposés pour le budget 2020. En conséquence, une période de conciliation de trois semaines s'est ouverte le 29 octobre, dans le but de rapprocher les positions des deux institutions et d'établir un texte commun.

Le comité de conciliation réunit les 28 États membres et 28 membres représentant le Parlement européen. La Commission y participe également. Si le comité parvient à un accord sur un texte commun, le Conseil et le Parlement disposeront d'un délai de quatorze jours pour l'approuver.

Le 4 novembre, une première réunion du comité de conciliation a eu lieu. Elle a été suivie d'un "trilogue" (présidence finlandaise, Parlement et Commission) le 7 novembre.

Le processus de conciliation prend fin le 18 novembre. S'il échoue, la Commission devra présenter un nouveau projet de budget et la procédure budgétaire recommencera.

Si, au début de 2020, il n'a pas été adopté de budget, il sera possible d'effectuer les dépenses mensuellement par chapitre, dans la limite du douzième des crédits ouverts au chapitre en question du budget de 2019 ou du projet de budget proposé par la Commission, le plus petit des deux montants étant retenu.

² L'article 15, paragraphe 3, du règlement financier autorise le Conseil et le Parlement à décider, dans le cadre de la procédure budgétaire, de procéder à des dégagements résultant de la non-exécution de projets de recherche en faveur du programme de recherche dont relèvent les projets ou du programme qui lui succède.

Position du Conseil

- Objectifs généraux

L'objectif du Conseil est de parvenir à un accord qui garantisse que les ressources financières limitées disponibles soient affectées dans toute la mesure du possible aux grandes priorités de l'UE, dont la croissance, l'emploi et l'innovation, la lutte contre le changement climatique, les réponses à apporter aux défis qui se posent en matière de sécurité et de migrations, et l'accent mis sur les jeunes.

Le Conseil entend également ménager une marge de manœuvre financière suffisante sous les plafonds de dépenses du cadre financier pluriannuel (CFP) de l'UE pour la période 2014-2020, afin de permettre à l'UE de réagir à des imprévus.

La mise en œuvre des programmes s'accéléralant alors que le CFP arrive à son terme, le budget de l'année prochaine doit garantir un niveau suffisant de crédits de paiement pour permettre l'exécution des engagements budgétaires en temps utile et éviter une accumulation de factures en souffrance, en particulier dans le cadre de la politique de cohésion.

En outre, le défi, au cours des négociations, consistera à faire en sorte que le budget de l'UE pour 2020 consolide les efforts visant à contenir les dépenses administratives et respecte les accords budgétaires passés, y compris le résultat des négociations sur le réexamen à mi-parcours du CFP.

- Principales augmentations proposées

Dans sa position sur le budget de l'UE pour 2020, le Conseil est favorable à ce que les crédits d'engagement augmentent d'environ 0,4 % et les crédits de paiement de 3,1 % par rapport au budget 2019 de l'UE (y compris les budgets rectificatifs n^{os} 1 à 3). Cette augmentation intervient après une augmentation de 3,2 % dans le budget 2019 de l'UE par rapport à 2018.

La Commission a proposé d'augmenter les crédits d'engagement d'environ 1,3 % et les crédits de paiement de 3,5 % pour le budget 2020 de l'UE. Le Parlement souhaite que les crédits d'engagement augmentent de 2,9 % et les crédits de paiement de 7,2 % par rapport à 2019.

Les modifications du Conseil établissent un ordre de priorité entre les différentes politiques et prennent en compte le taux d'exécution et la capacité d'absorption. Les augmentations sont proposées dans les domaines prioritaires pour le Conseil et le Parlement. Par rapport au budget voté à la fin de l'année dernière, le Conseil est prêt à dépenser plus d'argent, par exemple pour soutenir les domaines et programmes suivants:

- recherche et innovation (Horizon 2020, + 3,73 %);
- systèmes européens de navigation par satellite (EGNOS et Galileo, + 74,75 %);
- investissements en infrastructures énergétiques (mécanisme pour l'interconnexion en Europe - Énergie, + 24,94 %);
- échanges de jeunes (Erasmus+, + 2,49 %);
- petites et moyennes entreprises (COSME, + 7,06 %);
- développement conjoint d'équipements et de technologies de défense (programme européen de développement industriel dans le domaine de la défense, + 4,08 %); et
- environnement et action pour le climat (programme LIFE, + 3,85 %).

Dans le domaine des migrations, des ressources supplémentaires sont budgétisées pour l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) (+ 32,4 % par rapport à 2019) afin de constituer un corps permanent de 10 000 garde-frontières d'ici 2027.

Voir également

- [Budget 2020 de l'UE: le Conseil est favorable à ce que l'accent continue d'être mis sur la croissance, l'innovation, la sécurité et la migration \(communiqué de presse, 3/9/2019\)](#)
- [Budget de l'UE pour 2020: le Conseil arrête sa position \(communiqué de presse, 10/7/2019\)](#)

Lettre rectificative n° 1/2020

Le comité de conciliation tiendra également compte de la lettre rectificative n° 1 au projet de budget 2020 élaborée par la Commission et présentée le 15 octobre. Cette lettre porte sur les éléments suivants:

- une actualisation des estimations relatives aux dépenses agricoles et à l'impact des décisions dans le secteur agricole depuis l'adoption du projet de budget en juillet;
- les ajustements liés aux propositions législatives figurant dans le paquet de mesures de préparation au Brexit du 4 septembre 2019;
- d'autres ajustements concernant les budgets administratifs du Parlement européen et du Service européen pour l'action extérieure, et les accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable;
- un ajustement de la structure du budget destiné à accueillir le Fonds pour l'innovation;
- une correction technique concernant l'eu-LISA.

Dans l'ensemble, l'incidence budgétaire nette de la lettre rectificative sur le projet de budget pour 2020 est une hausse de 16,4 millions d'euros en crédits d'engagement et une baisse de 5,4 millions d'euros en crédits de paiement.

Ventilation par rubrique et par institution

Rubriques		Budget 2019 (BR 1-3 incl.)		Position du Conseil sur le projet de budget 2020		Position du Parlement européen sur le projet de budget 2020		Projet de budget 2020	
		CE	CP	CE	CP	CE	CP	CE	CP
1.	CROISSANCE INTELLIGENTE ET INCLUSIVE	80 627,4	67 556,9	82 439,0	72 011,5	85 295,2	77 228,9	83 328,3	72 150,9
	- Compétitivité pour la croissance et l'emploi	23 435,4	20 521,5	23 969,0	22 004,1	26 303,4	23 997,6	24 716,4	22 108,5
	- Cohésion économique, sociale et territoriale	57 192,0	47 035,4	58 470,0	50 007,4	58 991,8	53 231,3	58 611,9	50 042,4
2.	CROISSANCE DURABLE: RESSOURCES NATURELLES	59 642,1	57 399,9	59 751,0	57 774,4	60 288,6	58 177,8	59 994,9	58 014,3
	Dont: Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) — Dépenses relatives au marché et paiements directs	43 191,9	43 116,4	43 291,9	43 261,8	43 563,8	43 533,7	43 531,8	43 501,7
3.	SÉCURITÉ ET CITOYENNETÉ	3 786,6	3 527,4	3 602,7	3 689,4	3 870,7	3 822,8	3 729,1	3 723,9
4.	L'EUROPE DANS LE MONDE	11 319,3	9 358,3	10 114,3	8 946,1	10 568,8	9 134,7	10 307,6	8 986,1
5.	ADMINISTRATION	9 943,0	9 944,9	10 269,1	10 272,1	10 360,5	10 363,5	10 324,1	10 327,1
	Dont: Dépenses administratives des institutions	7 747,3	7 749,2	7 930,3	7 933,3	8 021,7	8 024,7	7 985,3	7 988,3
	CRÉDITS POUR LES RUBRIQUES	165 318,4	147 787,4	166 176,2	152 693,4	170 383,8	158 727,7	167 683,9	153 202,2
	Autres instruments spéciaux	870,8	705,1	587,8	418,5	587,8	418,5	587,8	418,5
	TOTAL DES CRÉDITS	166 189,2	148 492,5	166 763,9	153 111,9	170 971,5	159 146,2	168 271,7	153 620,7
	<i>Crédits en % du RNB</i>	1,01 %	0,90 %	0,98 %	0,90 %	1,01 %	0,94 %	0,99 %	0,90 %

en Mio EUR (prix courants)